



Positionnement d'Enercoop sur le compteur Linky

Mercredi 29 juin 2016



Bonjour,

Je suis électrohypersensible et donc très informée sur le sujet car concernée et je suis attristée de voir qu'un réseau de distribution qui se veut militant alternatif et favorable à la préservation de l'environnement puisse à ce jour avoir le positionnement que vous publiez ci-dessous.

J'ai, en novembre 2015, contacté vos services pour connaître celui-ci et votre réponse avait été celle-ci :

From: [Eric Picard](#)

Sent: Monday, November 09, 2015 1:20 PM

Subject: Re: [Commercial BtoB] demande de renseignements

Bonjour,

Merci de l'intérêt que vous portez à Enercoop ainsi qu'aux énergies renouvelables. Nous sommes aujourd'hui opposés à l'installation de ce type de compteur. Ceci étant, nous ne pouvons nous opposer à son installation.

Les fournisseurs d'énergie n'ont pas voix au chapitre car c'est bien ERDF(service publique) qui gère les compteurs.

Si vous avez un certificat de votre médecin attestant de votre électrosensibilité, vous avez peut être une chance.

tentez le coup!

Bien cordialement

Apparemment, votre position sur la question a changé et je le regrette.

Même si vous n'êtes pas responsable de la pose, j'aurais pensé que l'environnement, la santé et la sécurité des personnes qui font confiance en votre réseau, étaient importants à vos yeux, mais étant donné votre publication ci-dessous, je me suis fourvoyée car votre discours même si non tranché est celui que tient Enedis pour nous imposer cette « arme de destruction massive » à domicile. Oui, je sais le terme peut paraître exagéré mais il est

une réalité et j'espère que les municipalités finiront par gagner ce combat pour que personne n'ait à vérifier mes propos.

Faites-moi plaisir, vérifiez ce que vous dites auprès d'autres sources que celles dirigées par Enedis et revoyez votre copie. Pour vous y aider, je vous ajoute quelques références aux commentaires que j'ai écrits sur le texte ci-dessous. Les ... remplacent les passages que vous avez écrits que je ne commente pas.

Publié le 30 juin 2016 - Mis à jour le 29 juillet 2016

....

ENERCOOP :

Le déploiement des réseaux et compteurs communicants est essentiel pour que la transition énergétique vers un système 100 % renouvelable soit techniquement réalisable, notamment pour mieux mesurer voire contrôler la production d'énergie renouvelable et la consommation.

Réponse : J'ai depuis des années fait le relevé de ma consommation de gaz tous les mois pour le mettre sur ma page personnelle de mon distributeur, ce qui me permet de visualiser ma consommation (ce qui est en effet intéressant) et aucun compteur communicant n'a été nécessaire, c'est moi qui communique !!!

ENERCOOP :

Toutefois, le compteur communicant Linky est une occasion manquée pour apporter les services rendus aux consommateurs (l'affichage déporté n'est proposé gratuitement qu'aux clients en situation de précarité énergétique) et aux producteurs (les possibilités de télégestion de l'installation sont limitées).

Réponse : L'occasion ne sera pas manquée définitivement puisqu'un document interne explique que les compteurs vont passer, par la suite d'une technologie G1 à G3 (ils attendent juste que tous les compteurs soient installés pour changer les fréquences !!! et envoyer la « sauce » !!!).

<http://ekladata.com/SmogcUE4miUA-W0RCb1OkrsU1r4/Les-compteurs-intelligents-comment-ca-marche-par-Robin-des-toits.pdf>

De plus, n'enviez pas les clients en situation de précarité car voici ce qui leur arrive avec les nouveaux compteurs

<http://www.lci.fr/societe/tours-edf-coupe-lelectricite-a-120-personnes-vivant-dans-des-logements-sociaux-1515972.html>

<https://www.youtube.com/watch?v=rYtEt8Q3dzo> et voici la conséquence coupure pour 120 personnes en situation précaire

<https://www.youtube.com/watch?v=rYtEt8Q3dzo>

ENERCOOP :

Linky est un compteur communicant et non un compteur intelligent au sens où les services qu'il peut proposer dans la version déployée sont relativement limités par rapport à l'état de l'art en la matière : Linky se limite à transmettre les informations au gestionnaire de réseau et à proposer quelques actions de pilotage à distance. Actuellement, plusieurs interrogations demeurent sur le déploiement de Linky en France.

Réponse : la version déployée n'est que la version qui a permis d'obtenir l'accord du gouvernement, elle est vouée à être modifiée dès la fin du déploiement

Le bénéfice environnemental et énergétique

ENERCOOP :

Le compteur devrait être bénéfique pour la mesure des injections et soutirages ainsi que la gestion du réseau électrique, la maîtrise des pointes de consommation, voire la baisse de la consommation d'électricité¹, à condition que Enedis et les acteurs de marché (fournisseurs d'énergie, opérateurs d'effacement) en donnent effectivement les moyens aux consommateurs.

Réponse : il est prévu tout un panel de services payants proposés par de multiples sociétés pour offrir toutes les fonctionnalités que vous désirez tant. Ce ne sera pas compris dans la « gratuité » du compteur installé.

ENERCOOP :

Linky permettra à Enercoop de facturer systématiquement sur des consommations réelles, et non plus sur la base d'estimations. Par ailleurs, les consommateurs et les collectivités devraient pouvoir bénéficier des données de production et de consommation, ce qui est une base pour prendre conscience de sa consommation énergétique, en vue de la réduire et également mettre en place des politiques publiques locales cohérentes.

Réponse : en effet, la consommation change de manière incroyable selon les nouveaux compteurs qui eux n'ont soi-disant aucune tolérance mais aussi parce qu'on y applique l'étrange conversion qu'1 kW = 1kVA (puisque les nouvelles factures passent du kW au kVA) et que le compteur consomme lui aussi de l'électricité car la consommation continue même quand le tableau est disjoncté.

ERDF précise "Le retour sur investissement se fera sur la réduction des consommations actuellement non facturées"

Alors, même si cela ne va pas dans le sens du développement durable, allez expliquer aux consommateurs qu'à consommation égale, ils vont payer bien plus cher !!! Ne serait-il pas mieux de viser une politique moins énergivore (exemples : moins d'écrans publicitaires allumés partout et de magasins éclairés la nuit !!!)

Et puis comment expliquez-vous qu'on passe d'une facture calculée sur des kW à une facture calculée sur les kVA consommés ?

ENERCOOP ::

À lui seul, il est peu probable que le compteur Linky puisse réduire la consommation d'énergie même si l'ADEME estime jusqu'à 10 % les économies d'énergie possibles avec une bonne appropriation et utilisation par les ménages². Pour réduire effectivement les consommations d'énergie, il serait préférable de proposer un affichage déporté des consommations associé à un accompagnement des ménages : ainsi, le gain envisagé pourrait atteindre 15 % à 20 % sans investissements majeurs³.

Réponse : il est sûr qu'étant donné l'augmentation incroyable des factures, chacun va y regarder plusieurs fois en utilisant un appareil !!!

<https://www.youtube.com/watch?v=FqsH-ylwS1I>

Pour ce qui est de l'affichage déporté, il sera proposé en service payant par la suite, vous serez donc satisfait.

Le coût du compteur

ENERCOOP :

La pose ne sera pas facturée directement aux consommateurs : le coût du chantier, plus de

5 milliards d'euros, amorti sur 20 ans, sera financé par le tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité (TURPE) payé par les usagers du réseau⁴. Enedis annonce que les économies réalisées grâce au Linky vont couvrir ce financement mais de nombreux acteurs craignent que le déploiement de Linky n'engendre une hausse du TURPE...

Réponse : en quoi, la suppression de millions de compteurs en parfait état de marche dont la durée de vie est de 60 ans est en faveur du développement durable et d'une économie pour le consommateur. Car si en effet, le premier compteur communicant n'est pas payant, il a une durée de vie de 20 ans annoncé mais comme tout objet numérique devient obsolète en moins de 10 ans, qui va payer le futur remplacement ???

De plus la pose des compteurs coûte plus de 5 milliards à l'Etat et qui paye selon vous, si ce n'est les contribuables et donc un bon nombre de consommateurs ?

Sans compter les nouvelles tarifications prévues ; voyez ici

<http://www.lanouvellerepublique.fr/Indre-et-Loire/Actualite/Economie-social/n/Contenus/Articles/2016/04/28/Linky-une-grille-tarifaire-beaucoup-plus-complexe-2699092>

La propriété et le refus du compteur

ENERCOOP ::

Le compteur appartient à la collectivité qui a généralement délégué la compétence de gestion des réseaux de distribution aux autorités organisatrices de la distribution d'énergie ou AODE (souvent des syndicats départementaux d'énergie), cependant, les compteurs font partie du domaine concédé par les AODE à Enedis.

Réponse : les réseaux appartiennent aux communes, elles délèguent en effet mais en restent propriétaires et la loi sur la propriété est claire, seul le propriétaire est décisionnaire.

ENERCOOP ::

En l'absence de réglementation claire et de jurisprudence sur les décisions de communes et de citoyens de refuser l'installation du compteur Linky, il apparaît risqué de refuser le compteur Linky⁵.

Réponse : il est en effet risqué de refuser les compteurs aujourd'hui puisque les personnes qui refusent, se le voient imposer avec violence ou par des moyens illégaux.

http://ekldata.com/nNRdQfaE3KC_mGJUUEOVPdVqzEg/Entre-lui-et-son-compteur-le-courant-ne-passe-pas.pdf

<http://ekldata.com/jRBwcOEtioPAttj0ABILYLIqkjU/Linky-les-methodes-ignobles-utilisees-par-ENEDIS.pdf>

Il est de notre devoir de citoyen de refuser un objet qui est dangereux, le risque encouru à refuser son installation n'est d'aucune commune mesure avec celui que chacun encourt à l'avoir chez lui.

ENERCOOP :

Il n'y a pas de sanctions prévues, cependant, un juge pourrait établir des amendes et indemnités spécifiques pour Enedis comme pour les collectivités ou personnes refusant l'installation du Linky.

Réponse : Ils ne sont pas prêts à sanctionner surtout qu'il faudrait trouver la loi qui impose les compteurs communicants, or, elle n'existe pas puisque c'est anti-

constitutionnel. Voici la loi telle qu'elle est rédigée. Un simple « dispositif de comptage » est stipulé et un relevé régulièrement suffit.

https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do;jsessionid=5DE4ACB8705FBE73763F945029459236.tpdila11v_1?idArticle=LEGIARTI000031067653&cidTexte=LEGITEXT000023983208&categorieLien=id&dateTexte=20171231

et celle-ci abrogée.

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000022765140&dateTexte=20151231>

ENERCOOP :

Sans admettre la possibilité de refuser le compteur, la Commission de régulation de l'énergie envisage toutefois d'établir des "prestations résiduelles de relève à pied" au moins tous les 6 mois pour les personnes refusant le changement de compteur⁶, frais qui avaient été établis, dans un projet local de déploiement de compteurs communicants de gaz à 19 € HT par relève tous les 6 mois.

Réponse : en effet, cela a été évoqué mais la tendance est de l'imposer même s'il est refusé.

<https://www.francebleu.fr/infos/societe/des-compteurs-linky-mal-installes-cast-erdf-des-methodes-de-voyou-pour-le-maire-jacques-gouerou-1467151882>

Sans compter la non formation de bon nombre d'installateurs, certains ont même été recrutés sur le Bon Coin !!

http://ekladata.com/z5qeT_ojKHNBYS_HII-eoq11QP4/Annonce-sur-le-boncoin-recherche-poseurs-compteurs-Linky.pdf

L'accès et la sécurité des données

ENERCOOP :

Le nouveau compteur communicant pourra enregistrer toutes les 10, 15, 30 à 60 minutes la consommation d'électricité et transmettre quotidiennement ces données à Enedis qui les utilisera ou les enverra aux acteurs concernés (collectivités, fournisseurs...).

Réponse : il sera relié à tout un réseau relié aux antennes relais et émettra en permanence avec des pics très réguliers

ENERCOOP :

Même si le volume de données produit et valorisable sera consistant, il ne sera pas suffisant pour connaître et analyser les usages des consommateurs. Le consommateur doit bien donner son accord sur la collecte et l'utilisation des données collectées par Linky, mais il faut par ailleurs que le gestionnaire du réseau donne des gages pour le respect de la vie privée et contre tout risque de piratage ou d'usage mal intentionné des données recueillies⁷.

Réponse ! Je vous laisse lire ceci

En août 2016, le code de l'énergie a changé sur la transmission des données voir ici

http://ekladata.com/hGQsbSC19tXfBBCnkiff_miMNY/code-de-l-energie-sanctions-sur-transmission-des-donnees.pdf

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000023983208&idArticle=LEGIARTI000023985458&dateTexte=&categorieLien=cid>

Par ailleurs, je vous invite à voir la vidéo ici qui explique que grâce aux compteurs, les usages à la maison seront bien analysés. Vous reconnaîtrez celui qui est fier de l'annoncer.

En décembre 2015 B. Lassus disait ceci <http://www.itele.fr/france/video/les-premiers-compteurs-electriques-linky-sinstallent-en-france-145330>

Mais face à la fronde, vous constaterez qu'il a revu sa copie en avril 2016, c'est sans doute celle-ci que vous avez vu, pour affirmer ce que vous écrivez...

<http://rmc.bfmtv.com/mediaplayer/video/compteur-linky-refus-des-communes-inquietude-des-consommateurs-erdf-s-explique-786894.html>

De plus, comment peut-on affirmer aujourd'hui que les données seront protégées alors que même les systèmes les plus protégés dans le monde sont piratés !!!

Qui empêchera un voisin hacker de trafiquer mon compteur pour que je paye sa consommation ?

Qui empêchera des voleurs de cambrioler car le compteur ne signalera aucune activité dans l'habitation ?

Dans le monde du piratage numérique, vous savez que tout est possible.

Les risques sanitaires

ENERCOOP :

Le débat sur les effets sur la santé de Linky, utilisant la technologie du courant porteur en ligne (CPL) est plus récent mais non moins virulent : s'il peut poser problème aux électrosensibles qui ont le droit de le refuser⁸, le nouveau compteur n'augmentera **a priori** que de peu l'intensité des ondes électro-magnétiques du logement déjà submergé d'un brouillard électronique⁹. Bien que pouvant récolter des données de consommation que toutes les 30 minutes, le compteur n'émettra et ne transmettra généralement ces données par CPL qu'une fois par jour pendant moins d'une minute. Un rapport de l'ANSES très attendu devrait clarifier cette question des ondes courant 2016.

Réponse : le CPL pourrait en effet être une technologie intéressante si les réseaux électriques existants dans les maisons étaient adaptés, or, aucun n'est blindé et tous les câbles rayonnent du 50Hz (croyez une électrohypersensible) et pour peu que la mise à la Terre soit défectueuse dans la maison (ce qui est propre à la quasi-totalité des habitations), je vous laisse imaginer (car c'est tout ce qu'un non électrohypersensible peut faire à ce sujet), ce que cela rayonne. J'en ai souvent fait les frais.

<http://ekladata.com/7tyTYmm47s5L6QSYIxcTsdioF2o/Document-du-CRIIREM-Compteur-LINKY-et-son-systeme-deletere-CPL.pdf>

A cela, vous ajoutez des hyperfréquences et vous obtenez un réseau qui est prévu pour du 50Hz qui va rayonner non seulement en 50Hz mais en hyperfréquences qui s'ajouteront à toutes celles ambiantes dans une maison. Vos appareils électriques deviendront TOUS des émetteurs d'hyperfréquences et croyez les études scientifiques indépendantes qui montrent que ce n'est pas l'intensité des ondes qui est la seule mise en cause.

Vous oubliez de préciser que les compteurs ne seront pas les seuls dispositifs installés puisque pour fonctionner, il faut installer dans la rue des systèmes relais qui

enverront les données aux antennes relais les plus proches. Tous ces concentrateurs et répéteurs s'ajouteront encore à la pollution ambiante !!!

http://www.smartgrids-cre.fr/media/images/site_images/dossier/02.gif

Vous le dites vous-même « le logement est déjà submergé d'un brouillard électromagnétique » et vous pensez qu'un peu plus, un peu moins, ce n'est rien. Comment pouvez-vous dire cela !!!

Et que pensez-vous du rapport de l'ANSES sur l'effet de cette pollution sur les enfants http://www.lemonde.fr/sante/article/2016/07/08/alerte-sur-les-dangers-des-radiofrquences-pour-les-enfants_4965884_1651302.html

Et du classement par l'OMS des radiofréquences comme potentiellement cancérogènes.

<http://www.who.int/mediacentre/factsheets/fs193/fr/>

<http://ekldata.com/6ACaHcpq-gc-95yOMS8MG-ne69Y/Temoignages-Linky-danger-sanitaire.pdf>

http://ekldata.com/rVVH_aK_l8i2U4m7ZhStuo-UQ6c/83-04-13-EDF_Document_CEM_et_Sante_Publique_Extraits_liberalises.pdf

De plus, permettez-moi de vous dire qu'en théorie un électrosensible peut refuser ; dans la pratique, cela ne se passe pas comme ça

http://mediabask.naiz.eus/eu/info_mbsk/20160713/le-linky-a-l-insu-de-son-plein-gre

Les risques d'incendies

ENERCOOP :

Au Canada et dans d'autres pays où des compteurs communicants ont été installés, ce matériel **aurait (ont !!!)** causé des incendies. Toutefois, les technologies étant différentes, il est difficile de rapporter cela au déploiement du Linky en France. Lors de la phase d'expérimentation de Linky sur l'agglomération lyonnaise et en Indre-et-Loire, sur environ 300 000 compteurs installés, il y a eu 8 cas d'incendies, causés non pas directement par le compteur Linky mais à un mauvais serrage mécanique des câbles d'arrivée électrique. Depuis, la nouvelle version du compteur déployé ainsi qu'un meilleur suivi de l'installation devrait limiter ce risque.¹⁰

Réponse :

Au Canada <http://ici.radio-canada.ca/regions/saskatchewan/2014/07/30/006-remplacement-compteurs-intelligents-saskpower.shtml>

En France, les compteurs fonctionnant avec wi-fi (comme les smartmeter) seront également installés dans les zones peu accessibles. Annonce faite à l'Assemblée Nationale par le président d'ERDF pour preuve ici :

<https://www.youtube.com/watch?v=VXtPsC4ZKH0>

Quel sera le risque d'incendie pour ces compteurs puisqu'ils fonctionnent comme au Canada, aux Etats-Unis... ?

« *un mauvais serrage des câbles d'arrivée électrique !!!* »

Mais de toute façon, le réseau électrique actuel n'est pas adapté à de l'injection d'hyperfréquences et même sans wi-fi, il y a des pannes et des incendies.

Témoignages ici :

<http://ekladata.com/SEHJyfrFJ5Yc2vka5uYBX1zYHRA/Extrait-de-la-revue-de-presse-de-Frederic-Pommier-du-10-septembre-2016.pdf>

http://ekladata.com/4vjm2cZMRbCXRifjy_bYhTq2_TU/Temoignages-Linky-pannes-electriques.pdf

<http://ekladata.com/tCg2rzsHoxzgdztLrCe-VRVWjzc/Temoignages-incendies-apres-pose-Linky.pdf>

<http://ekladata.com/gLxzfAeF2My7LHt5HF7qmlbSMoM/Temoignages-factures-et-frais-plus-eleves-avec-Linky.pdf>

ENERCOOP :

En conclusion, ...

Ce texte reflète la position d'Enercoop en date du 20 mai 2016. Il peut évoluer en fonction des retours d'expériences sur le déploiement du compteur communicant Linky et des débats entre les coopératives et leurs membres.

Réponse : Il serait vraiment bien qu'il évolue même si cela ne change rien sur votre implication dans la pose de compteurs, cela aura sûrement un impact sur l'opinion de ceux qui vous font confiance (j'ai lu dans une revue qu'ils étaient 35 000 !!!) et protégera bon nombre de concitoyens qui suivront votre avis sans compter tous ceux qui vous rejoindront si vous militez contre les compteurs

Voici d'autres témoignages sur des personnes à qui on a installé le linky ainsi que d'autres infos sur le sujet. C'est une autre source bien différente d'Enedis, en effet.

<http://incidents.stoplinkyonmerci.org/knowledgebase.php?article=5>

J'espère y avoir contribué et excusez parfois le ton de mes réponses mais en matière de santé et d'environnement, il est des sujets qui me révoltent. Et je suis bien placée pour être sensible à ce sujet.

Alors revoyez votre jugement, non pas parce que je vous le demande mais parce que vous vous serez renseignés autrement ou que vous préférerez appliquer le principe de précaution.

ENERCOOP :

Dans l'attente de la création d'un espace collaboratif adéquat, pour débattre, commenter ou proposer d'amender la note, vous pouvez vous inscrire à la liste de discussion debat-linky@listes.enercoop.org. Pour cela, envoyez un courriel à sympa@listes.enercoop.org en écrivant dans l'objet du courriel « SUB debat-linky ».

Réponse :

Je ne souhaite pas participer au débat car il n'y a rien à discuter sur ce sujet, il faut les refuser pour des raisons sanitaires, économiques, sociales, environnementales, éthiques et sécuritaires.

Mais c'est avec intérêt et plaisir que je peux débattre sur les moyens de réduire la consommation électrique des français.

Vos références et quelques ajouts personnels

¹ **Avis de l'ADEME sur le compteur Linky**, juillet 2015

² Ibid, ADEME, juillet 2015

³ Étude d'Enercoop basée sur les retours d'expériences suite à la formation et à l'usage de l'outil d'autodiagnostic Docteur Watt

⁴ **Ce qu'il faut savoir sur le compteur Linky** – site internet de la Commission de régulation de l'énergie

⁵ **Note d'analyse juridique relative au déploiement des compteurs communicants Linky sous l'angle de l'étendue des droits, obligations et responsabilités impartis aux AODE**, Ravetto Associés, pour la FNCCR, février 2016

Avis sur cette lettre d'avocats du maire qui a été le premier à refuser les compteurs
<http://refus.linky.gazpar.free.fr/delibs-valables.htm>

http://ekladata.com/PrpeENOR9_DjKcLdy1fl6ZhfGo/Analyse-juridique-de-la-note-Ravetto-04-03-16-avocats-ecrivent-aux-maires-sur-linky.pdf

⁶ **Délibération portant décision sur la tarification des prestations annexes réalisées à titre exclusif par les gestionnaires de réseaux de distribution d'électricité**, Commission de régulation de l'énergie, 3 mars 2016

⁷ **Position sur le stockage des données par Linky**, CNIL, 30 novembre 2015

Voici une autre lecture

<http://www.contrepoints.org/2016/01/04/234543-linky-le-compteur-delectricite-qui-dit-tout-sur-vous>

⁸ **Linky : ERDF s'engage pour des mesures indépendantes**, CRIIREM, 17 mars 2016

⁹ **Rapport technique sur les niveaux de champs électromagnétiques créés par les compteurs Linky**, Agence nationale des fréquences, mai 2016

Voici un commentaire fait par le Criirem sur ce rapport

<https://www.criirem.org/autres-emetteurs/alerte-compteurs-linky-anfr>

¹⁰ **Quid des risques d'incendie avec Linky ? Page 81 du dossier "Compteur Linky bientôt chez vous"**, CANARD PC, avril mai 2016

D'autres documents si vous avez envie d'en savoir plus.

http://ekladata.com/Mddw1Bw8sb3Ao35c3WgcWd689sc/LINKY_8_questions-livret-ERDF-relu-et-corrige-par-association-ROBIN-DES-TOITS.pdf

http://www.piecesetmainoeuvre.com/IMG/pdf/les_secrets_de_linky2.pdf